

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-758

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2018-758

Plateforme de mobilité durable de l'association Wimoov - Subvention 2018 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Attentive aux questions de mobilité des plus fragiles et avant même que la compétence politique de la ville ne lui soit transférée, Bordeaux Métropole a mené et mène des actions pour répondre aux besoins et lever les différents freins auxquels sont confrontés ces publics.

Depuis 2012, elle soutient une plateforme « mobilité » aujourd'hui portée par l'association Wimoov pour faciliter l'insertion des personnes aux côtés du Département et du Fonds social européen (FSE).

Si cette question est un enjeu essentiel du contrat de ville métropolitain adopté le 26 juin 2015, Bordeaux Métropole veille par ailleurs de manière plus importante à favoriser l'intervention de ses financements de droit commun sur les quartiers prioritaires et à les articuler, voire à les renforcer par les crédits spécifiques du contrat de ville en fonction des besoins liés à ces secteurs plus fragiles.

L'association Wimoov poursuit aujourd'hui sa mission sur la base de deux grands volets d'intervention :

- l'accompagnement des personnes les plus fragiles vers la mobilité,
- l'animation territoriale.

Le bilan et les perspectives concernent deux actions soutenues par Bordeaux Métropole en 2017, conformément à la délibération n° 2017/591 prise le 29 septembre 2017 :

- la plateforme mobilité,
- l'expérimentation seniors initiée en 2015.

1. Plateforme mobilité : présentation du bilan d'activité 2017 et des orientations 2018

La plateforme mobilité de l'association Wimoov accompagne les publics en insertion vers une mobilité durable et autonome notamment par la mise en place de solutions innovantes. L'objectif est de permettre à chacun de se saisir des enjeux de sa mobilité grâce à l'accompagnement de conseillers mobilité.

- a) Bilan 2017 de la plateforme mobilité (les éléments chiffrés du bilan sont renseignés en annexe 2)

Ce bilan est établi en rapport à des objectifs fixés qui étaient la réalisation :

- de 650 bilans compétences mobilité (tous publics confondus),

- d'actions en quartiers prioritaires visant à augmenter le nombre de personnes reçues qui en sont issues.

Après quatre ans de hausse, la plateforme mobilité a connu une baisse de 10% du nombre total de Bilans de compétences mobilité (BCM) réalisés et de 14 % du nombre de personnes orientées.

La baisse la plus marquante concerne le nombre de jeunes issus des missions locales. En effet, celles-ci ont inscrit le sujet de la mobilité dans leur accompagnement global, ce qui les conduit à moins se tourner vers l'outil animé par Wimoov.

L'action est soutenue au titre de l'accompagnement des habitants résidant en quartiers prioritaires. La part du public cible représente un tiers du total accueilli, soit 226 personnes, proportion elle aussi en baisse (39% du total en 2016).

Les habitants des quartiers politique de la ville semblent avoir plus de mal à utiliser les outils numériques. Pour autant, l'analyse du bilan révèle que leurs caractéristiques sont semblables à celles rencontrées par l'ensemble des bénéficiaires de la plateforme : la proportion de femmes est quasiment la même, la part de personnes seules est importante, la part de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) quasi équivalente, la répartition par tranches d'âge est similaire, tout comme les prescripteurs.

Les difficultés sociolinguistiques constituent un frein important pour les publics des quartiers politique de la ville rencontrés par l'association. A ce sujet, il importe de rappeler que la Métropole soutient un nombre important d'associations locales implantées sur tout le territoire dans le cadre de son appel à projets « politique de la ville ».

En synthèse, l'analyse de ce bilan révèle que la plateforme de Wimoov répond aux besoins des publics fragiles avec des situations socioprofessionnelles précaires, sans distinction de territoire.

b) Orientations et perspectives 2018

Les orientations 2018 relatives à la plateforme mobilité sont les suivantes :

- toucher davantage de publics via les trois interfaces (téléphonique, physique et numérique),
- renforcer les liens et le travail avec les structures des quartiers politique de la ville,
- poursuivre le déploiement d'actions thématiques engagées sur la fin 2017.

Sur l'agglomération bordelaise, deux axes de travail sont dégagés par la structure :

- renforcer la présence de l'association dans les quartiers politique de la ville.

Bordeaux Métropole souhaite une évaluation précise de ces actions, car le bilan montre à ce jour que la plus-value de l'action sur les habitants des quartiers est limitée. L'association poursuivra le suivi du public issu des quartiers prioritaires et en analysera les profils. Des actions devront s'inscrire en complémentarité et en cohérence avec les ressources existantes sur les territoires.

- travailler sur des actions à forte dimension intergénérationnelle (ateliers numériques et évènements divers).

A terme, il s'agit d'augmenter la capacité de l'association à accompagner les publics, en préservant les plus fragiles tout en développant des outils pour les plus autonomes. Afin de poursuivre cet objectif général, de nouveaux outils numériques dédiés à l'accompagnement des publics en insertion seront mis en place et le fonctionnement de la plateforme évoluera avec la mise en place d'un test mobilité qui devrait faciliter le début du parcours.

Cette action s'inscrit dans une approche plus globale de la mobilité portée par la Métropole bordelaise.

En effet, la Métropole va engager un état des lieux des ressources de droit commun en matière de mobilités dans les quartiers et analyser son déploiement. Certains quartiers ont bénéficié, bénéficient ou vont bénéficier d'opérations de renouvellement urbain importantes dans lesquelles les questions de mobilité sont centrales.

D'autre part, Bordeaux Métropole va développer sa politique tarifaire solidaire afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre, et ainsi renforcer la tendance constatée dans le bilan de Wimoov qui indique que 83 % des

bénéficiaires de Wimoov utilisent fréquemment les transports en commun (parmi eux, 47% affirment les utiliser exclusivement).

Enfin, d'autres actions portées par des opérateurs locaux sont d'ores et déjà soutenues dans le cadre de programmations spécifiques et font l'objet d'une évaluation partagée avec les partenaires. Celles-ci sont reconduites, réajustées ou complétées par d'autres pour répondre au plus près des besoins locaux (garages sociaux et solidaires, ateliers sociolinguistiques, dispositif mobile de sensibilisation à la pratique et de réparation de vélos, etc.).

La plateforme mobilité portée par Wimoov devra donc être observée à l'aune de l'ensemble de ces actions.

2. Expérimentation séniors : présentation du bilan d'activité 2017 et des orientations 2018

a) Bilan de l'expérimentation séniors *(les éléments chiffrés du bilan sont renseignés en annexe 2)*

Le projet « Plateforme de mobilité séniors » a été mis en place de manière expérimentale sur le territoire métropolitain en 2015 et 2016. Le territoire d'expérimentation portant initialement sur les communes de Bordeaux et Lormont, avait été élargi aux communes de Cenon, Ambès et Pessac puis généralisé en 2016. Les personnes concernées par la phase d'accompagnement sont les séniors vulnérables, les plus de 60 ans en perte d'autonomie et/ou de relations sociales et chez qui le prescripteur avait identifié une problématique de mobilité.

En 2017, 249 personnes (141 personnes en 2016) du territoire métropolitain ont été intégrées dans le dispositif senior et sensibilisées aux enjeux de la mobilité, que ce soit à travers des actions individuelles ou des actions collectives. Le profil type du bénéficiaire est la femme (73%) d'environ 80 ans (éléments de bilan disponibles dans l'annexe).

Le développement du service confirme les résultats positifs de l'expérimentation qui démontrent clairement l'utilité du dispositif en faveur des personnes âgées et l'enjeu pour le territoire. On note en effet la confirmation du besoin de mobilité pour les seniors, l'implication forte de différents partenaires institutionnels, la satisfaction des personnes accompagnées (dont plusieurs ont accepté de témoigner en ce sens) et un recul de l'isolement.

Il est à noter que Wimoov a revu en 2017 le fonctionnement de son action senior pour faire évoluer son modèle économique vers un modèle solidaire, basé sur :

- une participation des bénéficiaires en fonction de leurs revenus : écartée pour le moment car le service n'est pas encore assez lisible pour les séniors,
- une participation des institutions publiques qui incluront les aides à la mobilité dans leurs dispositifs d'action sociale (parce qu'agir sur la mobilité revient à réduire les charges liées à la dépendance),
- une participation des acteurs privés (assureurs, mutuelles, caisses de retraite ...), soucieux de proposer des services de qualité à leurs assurés.

b) Orientations et perspectives 2018

Au regard du bilan du service auprès des publics seniors et de son développement positif sur le territoire métropolitain en 2017, Wimoov propose en 2018 d'approfondir la démarche et notamment de:

- maintenir le nombre de seniors accompagnés sur le territoire métropolitain (249 personnes en 2017),
- entretenir la base d'activités et le réseau des partenaires prescripteurs par l'organisation de rencontres avec l'ensemble des prescripteurs et des partenariats avec les opérateurs de transport,
- créer un groupe de travail dédié pour poursuivre la réflexion sur le modèle économique solidaire mis en œuvre en 2017,
 - poursuivre la formalisation de partenariats ou le développement de nouvelles offres autour de la mobilité à vélo,
 - travailler sur des actions à forte dimension intergénérationnelle.

3. Financement de l'association : subvention 2018 et modalités de versement de la participation métropolitaine

Pour 2018, Bordeaux Métropole propose de poursuivre le soutien à Wimoov sur deux axes :

- la plateforme mobilité,
- l'expérimentation séniors.

a) Le soutien à la plateforme mobilité :

Au regard des éléments du bilan 2017 mais également du contexte financier, et en lien avec le déploiement des actions de droit commun dans les quartiers prioritaires au titre de l'année 2018, la participation métropolitaine proposée pour la plateforme mobilité s'élève à 40 000 € (contre 42 307 € en 2017).

b) Le soutien à l'expérimentation séniors

Au titre de l'année 2018 et au regard de l'évolution positive de l'action auprès des seniors menée par la plateforme Wimoov, la Métropole propose de continuer à soutenir le projet en direction de la mobilité des séniors. En effet, cette action s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Mobilité votée le 22 janvier 2016 et en particulier l'axe 5, qui prévoit de faciliter l'utilisation des services de transport par tous les citoyens. Cette action complète la logique marketing du conseil en mobilité proposé par Bordeaux Métropole depuis début 2016 auprès de publics cibles. Cette démarche s'inscrit également en lien avec les actions du plan vélo. Elle concourt aux réflexions engagées par Bordeaux Métropole depuis 2016 concernant le vieillissement de la population et les enjeux associés, dont ceux de la mobilité. Elle apporte également une réponse aux enjeux de Mobilité et Santé mis à l'honneur par Bordeaux Métropole lors des événements organisés pour la Semaine de la Mobilité 2018.

La participation financière de la Métropole proposée pour 2018 sur cette action s'élève à 15 000 € et vise plus particulièrement à couvrir les frais de coordination du projet ainsi que la mise en œuvre d'interventions collectives spécifiques auprès des séniors.

La participation de Bordeaux Métropole se décline donc comme suit :

- au titre de la plateforme mobilité : 40 000 € (contre 45 000 € sollicités par l'association),
- au titre du soutien à la mobilité des séniors : 15 000 € (comme demandés par l'association) financés sur les crédits consacrés à la multimodalité,

Au total, la participation financière de la Métropole s'élève donc à 55 000 euros. Le budget global se trouve en annexe.

c) Modalités de versement

Bordeaux Métropole procèdera au versement des subventions selon les modalités suivantes :

Subvention relative à la Plateforme mobilité – 40 000 € :

- 80 %, soit la somme de 32 000 €, après signature de la présente convention,
- 20 %, soit la somme de 8 000 €, à l'issue de l'examen des pièces figurant à l'article 6 de la convention ci-jointe.

Subvention relative à l'expérimentation séniors – 15 000 € :

- 80 %, soit la somme de 12 000 €, après signature de la présente convention,
- 20 %, soit la somme de 3 000 € à l'issue de l'examen des pièces figurant à l'article 6 de la convention ci-jointe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5217-1 et suivants,

VU la délibération n°2012/0110 du 17 février 2012 portant autorisation d'un appel à projets pour la création d'une structure multiservices dédiée à la mobilité durable de l'agglomération bordelaise,

VU la délibération n° 2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2015/0383 du 26 juin 2015 approuvant le contrat de ville métropolitain,

VU la délibération n° 2016/7 du 22 janvier 2016 approuvant la Stratégie Mobilité,

VU la demande n° 2018-00188 formulée par Wimoov en date du 10 juillet 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour l'année 2018, les activités de l'association Wimoov restent en concordance avec les orientations stratégiques du contrat de ville 2015/2020 adopté le 26 juin 2015 mais également avec les actions conduites en faveur de la mobilité et de la lutte contre les déséquilibres socio-urbains de certains quartiers,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 55 000 euros en faveur de l'association Wimoov pour l'année 2018,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette délibération,

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2018 – chapitre 65 compte 65748 - fonction 52.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2018	

CONVENTION 2018 - Subvention de fonctionnement entre Wimoov et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Wimoov, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à 41 rue du Chemin Vert, 75011 Paris cedex, représentée par son Président, Frédéric Badina, dûment habilité aux fins des présentes par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2018, **ci-après désignée « Wimoov »**,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2018/xxxx du Conseil de Bordeaux Métropole du 30 novembre 2018, **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville, le projet « plateforme mobilité » initié et conçu par Wimoov décrit à l'Annexe 1– Synthèse du projet 2018, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de Wimoov.

Le projet de l'association Wimoov vise à promouvoir et initier le développement des mobilités, sensibiliser et accompagner tous les publics vers une mobilité autonome, responsable et respectueuse de l'environnement. Elle propose des solutions concrètes d'accompagnement des personnes vers une mobilité autonome et durable.

Attentive aux questions de mobilité des plus fragiles et avant même que la compétence politique de la ville ne lui soit transférée, Bordeaux Métropole a mené, dans le cadre de son projet global, des actions pour répondre aux besoins et lever les différents freins des publics.

Afin de compléter son offre en matière de mobilités, Bordeaux Métropole a soutenu, dès 2012, la mise en place d'une plateforme aujourd'hui portée par l'association Wimoov pour faciliter l'insertion des personnes issues des quartiers prioritaires.

L'association Wimoov poursuit sa mission sur la base de deux grands volets d'intervention :
- l'accompagnement des personnes les plus fragiles vers la mobilité ;

- l'animation territoriale et la production de ressources, par l'organisation de rencontres thématiques régulières avec les acteurs du réseau et la mise en place d'un observatoire de la mobilité des publics en situation de fragilité, à travers l'Atlas de la mobilité inclusive et sa publication en ligne.

Depuis 2015 et le transfert de compétences, Bordeaux Métropole veille à favoriser l'intervention de son droit commun sur les quartiers et à l'articuler, voire à le renforcer à travers les crédits spécifiques de la politique de la ville en fonction des besoins des quartiers prioritaires. Cette question reste un enjeu métropolitain pour l'insertion et l'inclusion des personnes, notamment dans le cadre du contrat de ville de Bordeaux Métropole adopté le 26 juin 2015.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme Wimoov pour l'année 2018.

Wimoov s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le projet « plateforme mobilité » décrit à l'Annexe 1 – Synthèse du projet 2018.

Ce projet se structure autour de deux actions phares qui font l'objet d'un soutien financier de la part de Bordeaux Métropole, selon les conditions mentionnées dans l'article 3 :

- la plateforme mobilité, visant les publics en insertion,
- l'expérimentation « séniors ».

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à Wimoov :

- 1 subvention de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 322 594,13 €,
- 1 subvention de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 81 981, 50 €.

Ces subventions sont non révisables à la hausse.

Dans l'hypothèse où les subventions accordées sont inférieures à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que Wimoov devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement des subventions selon les modalités suivantes :

4.1 Plateforme mobilité - subvention de 40 000 € :

- 80 %, soit la somme de 32 000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 8 000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

4.2 Expérimentation séniors – subvention de 15 000 € :

- 80 %, soit la somme de 12 000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 3 000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

Les subventions seront créditées au compte de Wimoov selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, Wimoov s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2019, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu

quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- Wimoov communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- Wimoov fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Wimoov, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : Wimoov pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Wimoov s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, Wimoov devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, Wimoov conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Wimoov exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

Wimoov s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

Wimoov s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Wimoov sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés Wimoov et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Alain Juppé
Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour Wimoov :

Monsieur Frédéric Badina
Président de l'association Wimoov
41 rue du Chemin Vert
75011 Paris Cedex

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour Wimoov
Le Président

Pour Bordeaux Métropole
Le Président

Frédéric Badina

Alain Juppé

Annexe 1 Projet



SYNTHESE DES PROJETS 2018

Plateforme mobilité de l'agglomération bordelaise

Contexte	L'agglomération bordelaise est un territoire dynamique et riche en acteurs dans le domaine de la mobilité. Le morcellement de l'offre de mobilité la rend difficilement accessible.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès à une mobilité autonome et durable, notamment aux publics les plus fragiles, quels que soient les freins rencontrés et les motifs de déplacements ; • Recenser et mettre en valeur l'offre existante auprès des publics en fonction des besoins ; • Travailler en réseau avec les différents acteurs recensés pour la création et la coordination d'une offre lisible ; • Être un centre ressources sur la mobilité des publics fragiles, support pour les différents acteurs du territoire.
Territoire	L'agglomération bordelaise.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics fragiles et plus spécifiquement les personnes en insertion socio-professionnelle et les séniors. • Ouverture à d'autres publics dans le cadre des projets innovants.
Actions mises en œuvre	<div style="display: flex; align-items: flex-start; gap: 10px;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div> <p>Accompagnement des personnes vers une mobilité autonome et durable</p> <p>Objectifs : lever les freins liés à la mobilité pour une insertion sociale et professionnelle pérenne ; favoriser l'autonomie, l'insertion et le maintien du lien social, et faire reculer la dépendance des personnes âgées ; favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: flex-start; gap: 10px; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div> <p>Appui aux structures : Organisation d'un centre de ressources et d'un réseau de partenaires autour de la mobilité des publics en insertion</p> <p>Objectifs : identifier, mettre en valeur et en cohérence l'offre existante ; travailler en réseau à l'amélioration/développement de l'offre de mobilité ; être un lieu ressources sur la thématique mobilité des publics fragiles</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: flex-start; gap: 10px; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div> <p>Projets innovants</p> <p>Objectifs : couvrir de nouveaux besoins ; diversifier les sources de financements</p> </div> </div>
Orientations 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer la stratégie nationale sur le territoire afin de toucher davantage de publics via les nouvelles interfaces • Continuer de renforcer les liens et axes de travail avec les structures permettant de toucher un public habitant les quartiers politiques de la ville • Poursuivre le déploiement d'actions thématiques engagées sur fin 2017 (mobilité et numérique notamment)

Annexe 2 Budgets prévisionnels



BUDGET PREVISIONNEL 2018 PROVISoire

PLATEFORME MOBILITE DE L'AGGLOMERATION (hors public sénior)

6 - CHARGES	€	7 - PRODUITS	€
60 - ACHATS	2 278,26	70 - VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS	180,00
- Achat d'études	-	- Prestations de services : AG2R La Mondiale	-
- Equipement et travaux	239,64	- Recettes des services	180,00
- Energie	881,11		
- Carburant	12,26	74 - TOTAL SUBVENTIONS	316 660,30
- Produits d'entretien	-		
- Fournitures entretien / petit équipement	338,28	- SUBVENTIONS EUROPE	101 646,36
- Matériel de prévention	95,86	FSE	101 646,36
- Fournitures administratives	550,84		
- Alimentation	160,28		
- Autres matières et fournitures	-	- SUBVENTIONS ETAT	5 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	23 441,66	Ademe	5 000,00
- Sous traitance	-		
- Location immobilière	15 840,94		
- Locations mobilières	1 743,09		
- Charges locatives	833,96		
- Entretien et réparation locaux	1 684,60		
- Entretien et réparation matériel de transport	-	- SUBVENTIONS REGIONS	10 000,00
- Entretien et réparation informatique	1 950,24	Nouvelle-Aquitaine - Direction ESS	10 000,00
- Entretien et réparation autres matériels	-		
- Assurances	151,50		
- Colloques et documentation	385,74		
- Cotisations	851,60	- SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	116 013,94
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 337,32	Co-financement FSE	91 013,94
- Personnel extérieur	9 978,11	DP2I	25 000,00
- Honoraires	2 084,17		
- Impression et annonces	1 032,68		
- Transport de biens	104,06	- SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	45 000,00
- Frais de transport	3 665,40	Bordeaux Métropole	45 000,00
- Frais de mission	2 549,38		
- Réception	1 049,88		
- Affranchissements	343,85		
- Téléphone	2 862,51	- SUBVENTIONS VILLES	-
- Services bancaires	636,96		
- Prestation comptable	11 030,32		
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 915,76		
- Taxe formation professionnelle	1 574,69		
- Taxe formation professionnelle CDD	14 217,80		
- Taxe sur les salaires	572,09	- AUTRES SUBVENTIONS	39 000,00
- Autres taxes	551,18	Pôle emploi	20 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	220 279,18	Fondation	10 000,00
- Rémunération du personnel	157 469,06	Keolis	9 000,00
- Charges sociales	55 824,26		
- Autres charges sociales	6 985,85	75 - AIDES A L'EMPLOI	5 703,83
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	490,39	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,00
66 - CHARGES FINANCIERES	4 597,43	76 - PRODUITS FINANCIERS	-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS	19 254,12	78 - REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION	-
6 - TOTAL CHARGES	322 594,13	7 - TOTAL PRODUITS	322 594,13

6	- CHARGES	€	7	- PRODUITS	€
60	- ACHATS	932,80	70	- VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS	21 581,50
	- Achat d'études	-		- Prestations de services : AG2R La Mondiale	20 000,00
	- Equipement et travaux	72,25		- Recettes des services	1 581,50
	- Energie	350,80			
	- Carburant	2,66	74	- TOTAL SUBVENTIONS	60 000,00
	- Produits d'entretien	-		- SUBVENTIONS EUROPE	-
	- Fournitures entretien / petit équipement	91,63		- SUBVENTIONS ETAT	-
	- Matériel de prévention	212,14			
	- Fournitures administratives	158,41			
	- Alimentation	44,91			
	- Autres matières et fournitures	-			
61	- SERVICES EXTERIEURS	7 065,27		- SUBVENTIONS REGIONS	-
	- Sous traitance	-			
	- Location immobilière	4 492,06			
	- Locations mobilières	514,17			
	- Charges locatives	251,44			
	- Entretien et réparation locaux	503,26			
	- Entretien et réparation matériel de transport	428,77			
	- Entretien et réparation informatique	473,41			
	- Entretien et réparation autres matériels	-			
	- Assurances	215,98			
	- Colloques et documentation	105,98			
	- Cotisations	80,20		- SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	25 000,00
62	- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 650,37		Conférence des financeurs	25 000,00
	- Personnel extérieur	2 165,14			
	- Honoraires	452,24			
	- Impression et annonces	298,61			
	- Transport de biens	1,33		- SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	15 000,00
	- Frais de transport	1 341,05		Bordeaux Métropole	15 000,00
	- Frais de mission	881,78			
	- Réception	1 332,05			
	- Affranchissements	94,86			
	- Téléphone	1 156,63		- SUBVENTIONS VILLES	-
	- Services bancaires	140,24			
	- Prestation comptable	2 786,43			
63	- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 071,88			
	- Taxe formation professionnelle	364,78			
	- Taxe formation professionnelle CDD	3 406,39			
	- Taxe sur les salaires	134,53		- AUTRES SUBVENTIONS	20 000,00
	- Autres taxes	166,18		CARSAT Aquitaine	20 000,00
64	- CHARGES DE PERSONNEL	51 117,51			
	- Rémunération du personnel	36 477,99			
	- Charges sociales	11 822,41			
	- Autres charges sociales	2 817,11	75	- AIDES A L'EMPLOI	-
65	- CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	106,41	75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400,00
66	- CHARGES FINANCIERES	997,59	76	- PRODUITS FINANCIERS	-
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
68	- DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS	7 039,68	78	- REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION	-
6	- TOTAL CHARGES	81 981,50	7	- TOTAL PRODUITS	81 981,50

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

ANNEXE 2 : Bilan 2017 de la Plateforme mobilité

1. Présentation des principaux éléments du bilan 2017 de l'association Wimoov

Plateforme mobilité et expérimentation séniors

- Bilan 2017 de la plateforme mobilité

948 orientations en 2017 contre 1 089 orientations en 2016 : - 14 %.

650 Bilans compétences mobilité (BCM) réalisés en 2017 (contre 727 en 2016) : - 10 %.

Part des habitants issus des Quartiers politique de la ville (QPV) : 35 %, soit 226 personnes (39% en 2016).

La part de femmes : 63% pour le total et 70% sur les QPV.

La part des personnes seules sans enfant est de 39 % devant les personnes seules avec enfants (34 %).

Part des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : 64% pour le total et 60% dans les QPV.

Concernant la dimension métropolitaine du projet Politique de la ville, l'action semble surtout profiter aux habitants de Bordeaux (32 %) et Bègles (9 %).

La répartition par tranche d'âge est quasiment identique entre le nombre total et le zoom sur les quartiers :

Part des 26-44 ans : 67 %. Chiffre qui profite de la baisse de la représentation des 16-25 ans : 10 % du public a entre 16 et 25 ans, contre 33% en 2016. Lorsque que l'on met le focus sur les QPV, les jeunes ne représentent plus que 6 % du public, soit 13 des 226 personnes accueillies.

Les principaux prescripteurs (Programme local d'insertion économique (Plie), Pôle Emploi et les services sociaux) représentent 61% du total, et 67 % dans les quartiers.

53 % du public reçu n'a ni emploi ni formation.

En matière de connaissances de l'offre au moment du positionnement sur l'action, on notera les éléments suivants relatifs à la plateforme (sans distinction entre les territoires dans le bilan) :

- 83 % des bénéficiaires utilisent fréquemment les transports en commun ; parmi eux, 47% les utilisent exclusivement. La connaissance et l'utilisation des transports en commun par les publics semblent s'améliorer.

- 40% des bénéficiaires utilisent plusieurs modes de déplacement,

- 69 % n'utilisent pas du tout la voiture.

Seuls 13% disent avoir une maîtrise limitée des transports en commun.

- Malgré les sensibilisations menées en 2017 et le partenariat renforcé avec Vélo Cité à travers les actions « remise en selle » et « vélo école », seules 14 % des personnes disent

utiliser fréquemment le vélo et 20% le font occasionnellement. 66 % ne l'utilisent donc pas du tout.

- Les deux roues motorisées ne sont quasiment pas utilisées. Ceci s'explique par le fait que la plateforme accueille essentiellement des femmes qui ne vont pas automatiquement vers ce mode de déplacement et par les représentations négatives qu'il véhicule, sa dangerosité notamment.

89 % disent que leur mobilité est problématique d'un point de vue financier.

97 % des bénéficiaires salariés en emploi ne vivent pas de leur salaire et touchent un complément (RSA ou prime). Ce qui signifie que seuls 3% des personnes vivent de leur revenu salarié.

En termes de résultat, 604 personnes ont bénéficié d'une formation mobilité (93 %) et 351 (54%) d'une aide financière.

Au total, 85 % des personnes ont amélioré leur mobilité à l'issue de l'action, contre 91% en 2016, dont 59 % au moins partiellement. 68% ont levé tous les freins à la mobilité ou rencontrent des freins non bloquants. Sur les 72% des personnes qui continuent de rencontrer des freins, ces freins ne sont pas bloquants pour 40% d'entre eux.

L'association s'engage à trouver les relais dans les quartiers qui sont au plus près des habitants les plus éloignés de l'offre mobilité, et à observer l'évolution du profil des habitants selon les critères suivants :

- Leur origine territoriale (quartiers, villes)
- La part de femmes
- La part de bénéficiaires du RSA
- La nature du prescripteur
- La part des moins de 25 ans
- La part des plus de 45 ans
- L'amélioration de la mobilité des habitants à l'issue de l'action

- **Bilan 2017 de l'expérimentation « séniors »**

Concernant le profil des bénéficiaires :

- Moyenne d'âge des bénéficiaires : 81 ans, en majorité des femmes (73%).
- Revenu mensuel moyen de 1 355€, en légère baisse par rapport aux années précédentes.
- 78% des bénéficiaires ont une problématique psychosociale, les principaux freins à la mobilité étant l'appréhension de la chute, la représentation négative des transports en commun ou encore les difficultés à se repérer dans son environnement.
- Les principales communes de résidence des bénéficiaires accueillis : Mérignac, Pessac, Ambarès-et-Lagrave et Bordeaux notamment, où des actions spécifiques ont été menées, plus particulièrement en lien avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS).

Concernant l'entrée dans le dispositif :

- Trois modalités d'entrée dans le dispositif ont été proposées : par entrée directe du bénéficiaire auprès de la conseillère mobilité Séniors de Wimoov, par prescription via

le réseau de partenaires prescripteurs ou bien de manière collective via des CCAS, clubs seniors ou résidences seniors.

- Le rôle des prescripteurs est essentiel dans le dispositif, puisque 89% des seniors conseillés entrent dans le dispositif par prescription d'un CCAS ou d'un Club Senior.

Concernant les actions mises en œuvre :

- En 2017, on dénombre 74 bilans de compétence mobilité individuels effectués exclusivement à domicile (en 2016, il y en avait eu 42 dont 90% en permanences). L'association a constaté que ces actions à domicile étaient beaucoup plus porteuses qu'en permanences et a donc réajusté avec succès sa stratégie en 2017 sur ce point.
- 335 actions ont été mises en place suite aux Bilans de Compétences Mobilité réalisés, que ce soit en termes de transports en commun, de solutions administratives et financières, de formations mobilité et autres solutions matérielles.
- Dans le cas de problèmes physiques ou moteurs, les seniors ont pu être orientés vers des solutions de transports à la demande avec dispositif d'aide financière.
- Pour traiter les freins psychosociaux, Wimoov a proposé des formations pédagogiques, telles que « sécuriser ses déplacements piétons ».
- Plusieurs services collectifs ont été mis en œuvre, comme par exemple des ateliers mobilité ou sorties terrains. Plusieurs de ces actions ont alimenté les évènements organisés par Bordeaux Métropole, notamment à l'occasion de la Semaine de la Mobilité ou de la Semaine Bleue.
- Wimoov a accompagné en 2017 plusieurs initiatives locales comme le projet de transport solidaire pour personnes âgées Solic'Arlac à Mérignac.

En comparant les pratiques de déplacements après l'intervention du conseiller mobilité et celles à l'entrée dans le parcours, on constate que celles-ci ont évolué, avec une augmentation nette des usagers des transports en commun (79% contre 17% auparavant). Parallèlement, on constate une baisse de l'utilisation des taxis et une légère augmentation du covoiturage.

L'action menée a également permis de constater une hausse des sorties quotidiennes réalisées par les seniors bénéficiaires du dispositif (36% des bénéficiaires sortent tous les jours, contre 32% avant l'accompagnement), ce qui est très positif.

2. Poursuite de l'action en 2018 : présentation du budget prévisionnel global et par action

a) Budget prévisionnel de la plateforme mobilité

Pour rappel, la demande de soutien formulée auprès de la Métropole de 45 000 €.

Bordeaux Métropole propose de soutenir pour cette année à hauteur de 40 000 € afin de tenir compte des contraintes budgétaires, du déploiement du droit commun, de l'analyse à venir de l'offre en matière de mobilité et au regard du bilan et des actions déjà soutenues dans le cadre de son appel à projets Politique de la ville (cf la délibération).

BUDGET PREVISIONNEL 2018 PROVISOIRE
PLATEFORME MOBILITE DE L'AGGLOMERATION (hors public sénior)

6	- CHARGES	€	7	- PRODUITS	€	
60	- ACHATS	2 278,26	70	- VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS	180,00	
	- Achat d'études	-		- Prestations de services : AG2R La Mondiale	-	
	- Equipement et travaux	239,64		- Recettes des services	180,00	
	- Energie	881,11				
	- Carburant	12,26	74	- TOTAL SUBVENTIONS	316 660,30	
	- Produits d'entretien	-				
	- Fournitures entretien / petit équipement	338,28		- SUBVENTIONS EUROPE	101 646,36	
	- Matériel de prévention	95,86		FSE	101 646,36	
	- Fournitures administratives	550,84				
	- Alimentation	160,28		- SUBVENTIONS ETAT	5 000,00	
	- Autres matières et fournitures	-		Ademe	5 000,00	
61	- SERVICES EXTERIEURS	23 441,66				
	- Sous traitance	-		- SUBVENTIONS REGIONS	10 000,00	
	- Location immobilière	15 840,94		Nouvelle-Aquitaine - Direction ESS	10 000,00	
	- Locations mobilières	1 743,09				
	- Charges locatives	833,96		- SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	116 013,94	
	- Entretien et réparation locaux	1 684,60		Co-financement FSE	91 013,94	
	- Entretien et réparation matériel de transport	-		DP2i	25 000,00	
	- Entretien et réparation informatique	1 950,24				
	- Entretien et réparation autres matériels	-		- SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	45 000,00	
	- Assurances	151,50		Bordeaux Métropole	45 000,00	
	- Colloques et documentation	385,74				
	- Cotisations	851,60		- SUBVENTIONS VILLES	-	
62	- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 337,32				
	- Personnel extérieur	9 978,11		- AUTRES SUBVENTIONS	39 000,00	
	- Honoraires	2 084,17		Pôle emploi	20 000,00	
	- Impression et annonces	1 032,68		Fondation	10 000,00	
	- Transport de biens	104,06		Keolis	9 000,00	
	- Frais de transport	3 665,40				
	- Frais de mission	2 549,38	75	- AIDES A L'EMPLOI	5 703,83	
	- Réception	1 049,88		75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,00
	- Affranchissements	343,85		76	- PRODUITS FINANCIERS	-
	- Téléphone	2 862,51		77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
	- Services bancaires	636,96		78	- REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION	-
	- Prestation comptable	11 030,32				
63	- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 915,76				
	- Taxe formation professionnelle	1 574,69				
	- Taxe formation professionnelle CDD	14 217,80				
	- Taxe sur les salaires	572,09				
	- Autres taxes	551,18				
64	- CHARGES DE PERSONNEL	220 279,18				
	- Rémunération du personnel	157 469,06				
	- Charges sociales	55 824,26				
	- Autres charges sociales	6 985,85				
65	- CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	490,39				
66	- CHARGES FINANCIERES	4 597,43				
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	-				
68	- DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS	19 254,12				
6	- TOTAL CHARGES	322 594,13	7	- TOTAL PRODUITS	322 594,13	

b) Budget prévisionnel de l'expérimentation « séniors »

Pour rappel, la demande de soutien formulée auprès de la Métropole de 15 000 €.

Bordeaux Métropole propose de soutenir pour cette année à hauteur de 15 000 € afin de tenir compte des contraintes budgétaires et au regard du bilan 2017 (cf. la délibération).



BUDGET PREVISIONNEL 2018 PROVISoire

PLATEFORME MOBILITE PUBLIC SENIOR

6 - CHARGES	€	7 - PRODUITS	€
60 - ACHATS	932,80	70 - VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS	21 581,50
- Achat d'études	-	- Prestations de services : AG2R La Mondiale	20 000,00
- Equipement et travaux	72,25	- Recettes des services	1 581,50
- Energie	350,80		
- Carburant	2,66	74 - TOTAL SUBVENTIONS	60 000,00
- Produits d'entretien	-	- SUBVENTIONS EUROPE	-
- Fournitures entretien / petit équipement	91,63	- SUBVENTIONS ETAT	-
- Matériel de prévention	212,14		
- Fournitures administratives	158,41		
- Alimentation	44,91		
- Autres matières et fournitures	-		
61 - SERVICES EXTERIEURS	7 065,27		
- Sous traitance	-		
- Location immobilière	4 492,06		
- Locations mobilières	514,17		
- Charges locatives	251,44		
- Entretien et réparation locaux	503,26		
- Entretien et réparation matériel de transport	428,77	- SUBVENTIONS REGIONS	-
- Entretien et réparation informatique	473,41		
- Entretien et réparation autres matériels	-		
- Assurances	215,98		
- Colloques et documentation	105,98		
- Cotisations	80,20	- SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	25 000,00
		Conférence des financeurs	25 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 650,37		
- Personnel extérieur	2 165,14		
- Honoraires	452,24		
- Impression et annonces	298,61		
- Transport de biens	1,33	- SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	15 000,00
- Frais de transport	1 341,05	Bordeaux Métropole	15 000,00
- Frais de mission	881,78		
- Réception	1 332,05		
- Affranchissements	94,86		
- Téléphone	1 156,63	- SUBVENTIONS VILLES	-
- Services bancaires	140,24		
- Prestation comptable	2 786,43		
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 071,88		
- Taxe formation professionnelle	364,78		
- Taxe formation professionnelle CDD	3 406,39		
- Taxe sur les salaires	134,53	- AUTRES SUBVENTIONS	20 000,00
- Autres taxes	166,18	CARSAT Aquitaine	20 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	51 117,51		
- Rémunération du personnel	36 477,99		
- Charges sociales	11 822,41		
- Autres charges sociales	2 817,11	75 - AIDES A L'EMPLOI	-
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	106,41	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400,00
66 - CHARGES FINANCIERES	997,59	76 - PRODUITS FINANCIERS	-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS	7 039,68	78 - REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION	-
6 - TOTAL CHARGES	81 981,50	7 - TOTAL PRODUITS	81 981,50

c) Budget prévisionnel global de fonctionnement de l'association Wimooov

Pour 2018, le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association se présente comme suit :

6 - CHARGES	€	7 - PRODUITS	€
60 - ACHATS	3 211,06	70 - VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS	21 761,50
- Achat d'études	-	- Prestations de services : AG2R La Mondiale	20 000,00
- Equipement et travaux	311,90	- Recettes des services	1 761,50
- Energie	1 231,91		
- Carburant	14,92	74 - TOTAL SUBVENTIONS	376 660,30
- Produits d'entretien	-	- SUBVENTIONS EUROPE	101 646,36
- Fournitures entretien / petit équipement	429,91	FSE	101 646,36
- Matériel de prévention	308,00		
- Fournitures administratives	709,25		
- Alimentation	205,18		
- Autres matières et fournitures	-	- SUBVENTIONS ETAT	5 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	30 506,93	Ademe	5 000,00
- Sous traitance	-		
- Location immobilière	20 333,00		
- Locations mobilières	2 257,25		
- Charges locatives	1 085,40		
- Entretien et réparation locaux	2 187,86		
- Entretien et réparation matériel de transport	428,77	- SUBVENTIONS REGIONS	10 000,00
- Entretien et réparation informatique	2 423,65	Nouvelle-Aquitaine - Direction ESS	10 000,00
- Entretien et réparation autres matériels	-		
- Assurances	367,48		
- Colloques et documentation	491,72		
- Cotisations	931,81	- SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	141 013,94
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 987,69	Co-financement FSE	91 013,94
- Personnel extérieur	12 143,25	DP2I	25 000,00
- Honoraires	2 536,41	Conférence des financeurs	25 000,00
- Impression et annonces	1 331,30		
- Transport de biens	105,39	- SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	60 000,00
- Frais de transport	5 006,45	Bordeaux Métropole (hors séniors)	45 000,00
- Frais de mission	3 431,16	Bordeaux Métropole séniors	15 000,00
- Réception	2 381,93		
- Affranchissements	438,72		
- Téléphone	4 019,14	- SUBVENTIONS VILLES	-
- Services bancaires	777,19		
- Prestation comptable	13 816,75		
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	20 987,64		
- Taxe formation professionnelle	1 939,47	- AUTRES SUBVENTIONS	59 000,00
- Taxe formation professionnelle CDD	17 624,19	Pôle emploi	20 000,00
- Taxe sur les salaires	706,62	Fondation	10 000,00
- Autres taxes	717,36	Keolis	9 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	271 396,69	CARSAT Aquitaine	20 000,00
- Rémunération du personnel	193 947,05	75 - AIDES A L'EMPLOI	5 703,83
- Charges sociales	67 646,67	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450,00
- Autres charges sociales	9 802,97		
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	596,80	76 - PRODUITS FINANCIERS	-
66 - CHARGES FINANCIERES	5 595,02	76 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS	26 293,80	78 - REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION	-
6 - TOTAL CHARGES	404 575,63	7 - TOTAL PRODUITS	404 575,63